



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-040

Conseil municipal du deux avril 2024

Le Mardi Deux Avril Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAI, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Fabrice CERISIER, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Katharina THOMAS, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Nicolas RAYMOND et Nabil ZEROUAL conseillers municipaux.

Absent(e)s :

Excusée(s) : Carine MATHIEU,

Pouvoirs : Carine MATHIEU à Florent CAILLET

Ont été désignés secrétaires de séance : Marine MOUTEL-COCHAI, Cécile BERNARDONI et Nabil ZEROUAL

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 35
Date de la convocation : 27 mars 2024
Date de la publication : 9 avril 2024

2024-040 FINANCES - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FESTIVAL LOIRE'S ONDES

Rapporteur : Florent CAILLET

La 5ème édition du Festival Loire's Ondes a eu lieu dans le parc du château le samedi 8 juillet 2023. Rassemblant 1200 spectateurs, majoritairement des jeunes adultes entre 18 et 25 ans, ce festival est un événement majeur pour capter ce public sur la ville.

La prochaine édition se déroulera le 20 juillet 2024 à nouveau dans le parc du château.

Un marché de créateurs, ouvert dès 15h, permettra de mettre en avant les talents locaux et d'attirer également les familles.

Au-delà de l'appui logistique et technique déjà apporté à cet événement, le soutien financier de la commune est sollicité par l'association Loire's Ondes, à travers une subvention de fonctionnement de 1 250 € pour l'organisation du festival.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-7 ;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2024 du budget principal, pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 ;

CONSIDERANT le dossier de demande de subvention transmis par l'association Festival Loire's Ondes le 1er février 2024, représentant un montant de 1 250 € de fonctionnement destinés à soutenir et accompagner l'organisation de leur festival éponyme ;

CONSIDERANT l'intérêt et le caractère unique sur la commune de ce type de festival à destination des jeunes ;

Après avis de la commission sports et événements en date du 13 mars 2024 ;

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 21 mars 2024 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 35

Abstentions : 0

Exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

ATTRIBUE la subvention de 1 250 € de fonctionnement à l'association Festival Loire's Ondes.

ARRETE que les conditions de versements de cette subvention seront indiquées dans le courrier de notification de cette décision à l'association.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2024.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Marine MOUTEL-COCHAIS

Nabil ZEROUAL



Cécile BENARDONI



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

02 AVR. 2024